



Jouissance exclusive cour

Par **plomkiolki**, le **02/08/2015 à 10:04**

bonjour a tous,

je viens d acheter un appartement avec mon amie dans Paris.

cet appartement nous était présenté par l agence immobilière et la vendeuse avec une partie commune, une cour, qui n est accessible que depuis notre appartement. il nous a été expliqué que nous pouvions en demander la jouissance exclusive lors de la prochaine assemblée générale.

nous avons donc accepté un prix supérieur a la moyenne au mètre carré.

hier nous avons appris par un voisin qu il avait la jouissance exclusive de la terrasse mais n ayant pas d accès, il nous laisse en profiter. quel ne fut pas notre étonnement. il pourrait tout aussi bien nous en interdire l accès...

ma question est la suivante: est il possible de se retourner contre l agence ou la vendeuse pour tromperie? certes il n est marqué nulle part sur le compromis ou le contrat de vente qu il y a une terrasse, par contre nous avons toujours l annonce de l agence ou cela est précisé. peut être est il possible de demander un remboursement d une partie du prix sachant que le produit vendu ne correspond pas a ce qui était proposé?

merci d avance pour votre aide.